

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le dix huit mai, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Frédéric GEROMIN, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Astrid BOUCHARD, Thierry RUTGE

En visio : Christophe CORBET, Anne IZABELLE

Procurations : Antoine CREZE à Coralie BOURDELAIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme GAYET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 12 mai 2022

DELIBERATION N°6:

Objet : Désignation d'un nouveau délégué à l'Espace Belledonne

Madame la Maire expose au conseil municipal la nécessité de nommer un nouveau délégué titulaire et un délégué suppléant qui siégeront à l'Espace Belledonne, suite à la démission du délégué en place.

Après délibération, le conseil municipal nomme, à l'unanimité :

- déléguée titulaire : Coralie BOURDELAIN
- délégué suppléant : Vincent PELLETIER

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 18 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

Coralie BOURDELAIN,
Maire de Revel,

